

Congrès des actuaires 2017

**La mise en place de Solvabilité 2 au sein d'une société
d'assurance monobranche à l'organisation resserrée**

Gildas ROBERT – OPTIMIND WINTER
Stève BAUMANN - SACRA

- Introduction
 - **Présentation de la SACRA**
 - **Objet de l'atelier**
- La mise en œuvre des exigences quantitatives
 - **Les principaux enjeux**
 - **Le moteur de calcul**
 - **La bonne articulation entre ressources internes et externalisation**
 - **Et après : l'adaptation du pilotage du régime au nouveau référentiel prudentiel**
- Gouvernance et gestion des risques
 - **Les principaux enjeux**
 - **Le positionnement des fonctions clés**
 - **La mise en conformité des délégations d'activités critiques**
 - **La cartographie des risques**
 - **Un contrôle proportionné des prestataires à mettre en place**
- Conclusion

L'engagement d'assurance

- La SACRA est une société anonyme d'assurances vie, régie par le Code des assurances, créée le 21 août 1996 et agréée par le ministère des finances le 27 décembre 1996.
- La Société a pour objet la gestion du fonds de consolidation du Régime de Retraite Professionnel (RRP) fermé par les Accords de 1995 et dont l'IGRS CREPSA assure le service des rentes. La Fédération Française de l'Assurance (FFA) est la souscriptrice du contrat d'assurances qu'elle a conclu avec la SACRA pour le compte de la profession.
- Taux technique (taux d'actualisation) : **2,80 %** (3 % à l'origine)
- Objectif de revalorisation des retraites : → **au moins égal à l'ARRCO.**
- Garantie de tables de rentes viagères pour rentes liquidées et rentes futures (échelonnement sur 15 ans du changement de table réglementaire jusqu'en 2021).

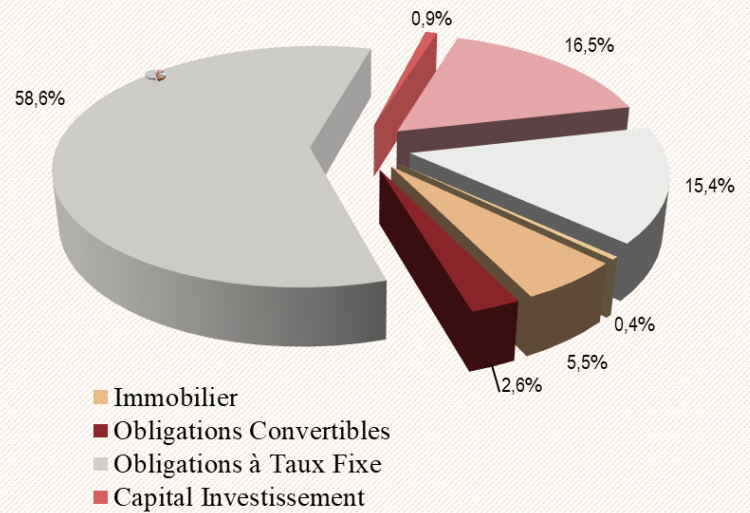
Le portefeuille de placements doit délivrer les produits qui financent l'ensemble des charges.

L'engagement d'assurance

- Le rendement comptable a couvert la contrainte financière de l'engagement.
 - Revalorisation : égale à celle de l'ARRCO chaque année depuis 1997 et 6 fois > à celle de l'ARRCO.
 - De plus, au 31/12/2016 :
 - PPB de 104,62 M €;
 - Réserve de capitalisation : 44,74 M €.
 - Plus-value latente : 771 M €
- **Bénéficiaires** au 31/12/2016 :
 - Retraités : 59 440 têtes représentant plus de 92 % des points,
 - Actifs : 47 268 têtes, représentant un peu moins de 8 % des points, dont 23 931 salariés de sociétés d'assurances et 23 337 personnes qui ont quitté la profession.
 - La dispositif mis en place aura à verser des prestations pendant plusieurs décennies, pour un engagement global comptable de 2 086,45 millions d'euros au 31 décembre 2016 et qui diminue de manière structurelle (population en baisse et une rente en moins chaque année).

Situation du portefeuille au 31 décembre 2016

➤ Allocation d'actifs en valeur de marché au 31 décembre 2016 hors coupons courus)

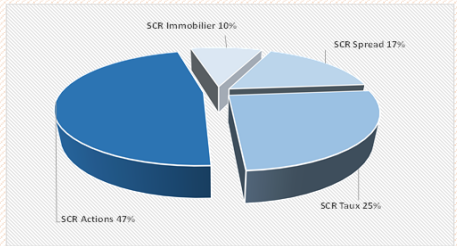


- Immobilier
- Obligations Convertibles
- Obligations à Taux Fixe
- Capital Investissement

Possibilité d'accéder – sans avoir la nécessité d'une comptabilité en devises et d'une gestion du risque de change – à des marchés spécifiques à l'intérieur de fonds : marchés émergents, high yield, loans, ...

Transitoire taux (autorisation de l'ACPR)

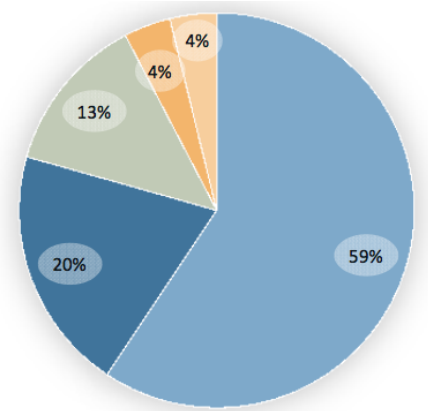
- Immobilier
- Obligations Convertibles
- Obligations à Taux Fixe
- Gestion Alternative et Capital Inv.
- Actions
- Obligations indexées
- Trésorerie



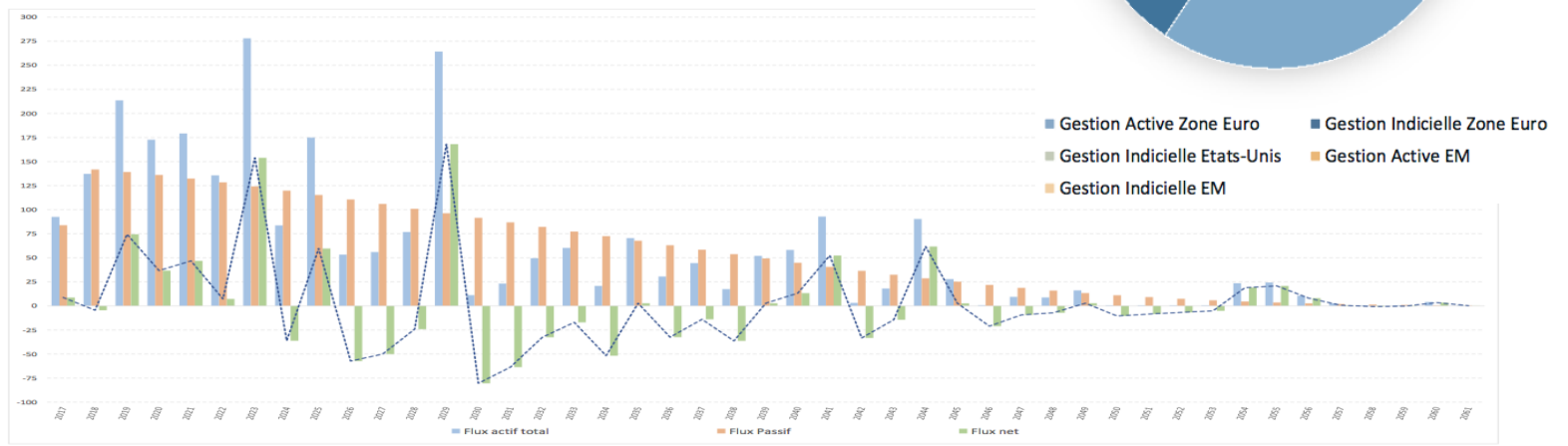
Caractéristiques du portefeuille

- Taux actuariel moyen à l'achat (TAA) des obligations à taux fixe : 4,45 %
- Taux réel moyen à l'achat des obligations indexées : 2,79 %
- Duration du portefeuille obligataire : **9,83**

Répartition de la poche actions



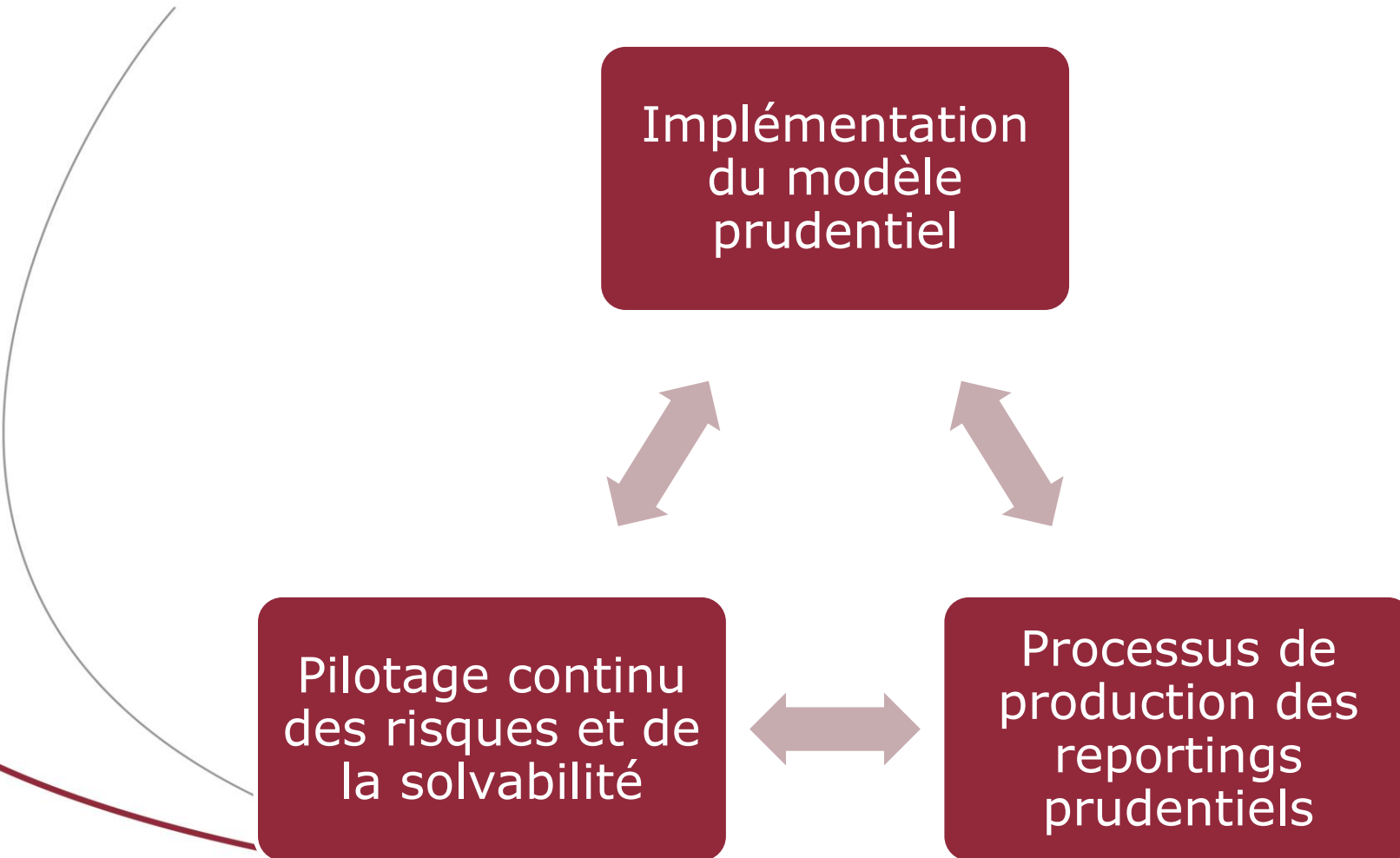
Situation de l'adossement :



- Solvabilité 2 est une réforme majeure de la réglementation prudentielle, très ambitieuse
 - La valorisation économique du bilan a nécessité des investissements très lourds sur les processus et les modèles prospectifs, notamment pour l'assurance vie
 - Les nouvelles exigences sur la gouvernance, les fonctions clés et la gestion des risques ont nécessité un renforcement des fonctions risque, une séparation claire des rôles et responsabilités et une remise à plat de la gouvernance
- Malgré une volonté forte de prendre en compte le principe de proportionnalité, une déclinaison qui n'est pas toujours évidente en pratique
- La directive a constitué le principal objet d'investissement financier et humain ces dernières années, parfois au détriment de l'innovation produit
- Dans ce contexte, notre objectif est de vous présenter, à travers l'exemple de la SACRA, comment une société d'assurance à l'organisation resserrée a cherché à se mettre en conformité avec l'ensemble des exigences de SII et les choix réalisés au regard des pratiques de place

- Introduction
 - **Présentation de la SACRA**
 - **Objet de l'atelier**
- La mise en œuvre des exigences quantitatives
 - **Les principaux enjeux**
 - **Le moteur de calcul**
 - **La bonne articulation entre ressources internes et externalisation**
 - **Et après : l'adaptation du pilotage du régime au nouveau référentiel prudentiel**
- Gouvernance et gestion des risques
 - **Les principaux enjeux**
 - **Le positionnement des fonctions clés**
 - **La mise en conformité des délégations d'activités critiques**
 - **La cartographie des risques**
 - **Un contrôle proportionné des prestataires à mettre en place**
- Conclusion

MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES QUANTITATIVES
Les principaux enjeux pour un organisme d'assurance vie





- Le développement d'un modèle Actif / Passif prospectif a été mis en place selon 3 orientations

Outil de place

Recours à une solution progicielle de place, avec des développements spécifiques

Capitalisation sur des fonctionnalités natives et les investissements de l'éditeur

Solution peu industrielle / Dépendance éditeur / Coût de mise en place et suivi important

Outil 100% sur-mesure

Modèle confié à la DSI, développé en mode projet avec les métiers

100% sur-mesure / solution industrielle

Coût de mise en place et suivi important

Outil clé en main

Modèle sans développement spécifiques, uniquement du paramétrage

Coût de mise en place restreint / Modèle clé en main

Prise en compte des spécificités / Dépendance éditeur

- De nombreuses limites ressortent sur les choix opérés par le passé
 - Lourdeur du processus / Evolutivité
- IFRS 17 conduit de nombreux acteurs à mener des réflexions sur leur solution de modélisation cible
 - Le développement d'un outil propriétaire est de plus en plus fréquent

MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES QUANTITATIVES

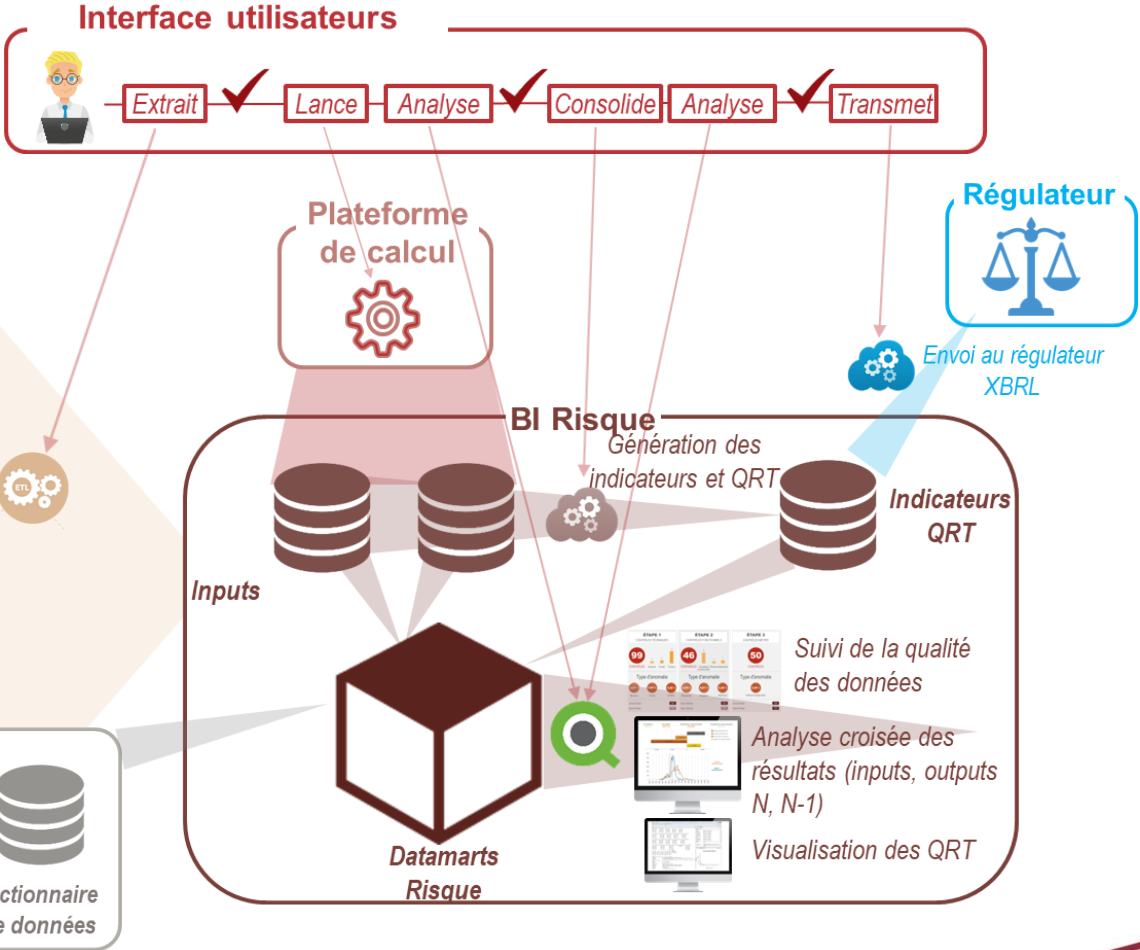
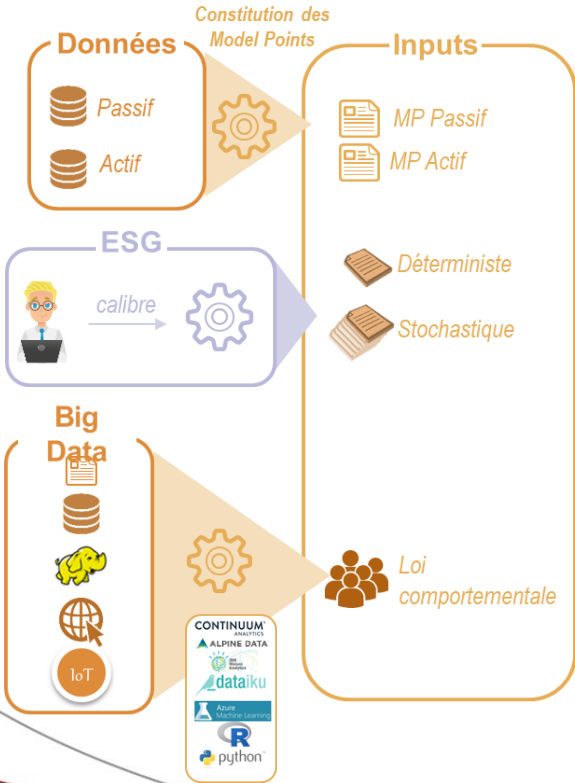
Le moteur de calcul

Pratique de place

Choix de la SACRA

INSTITUT DES ACTUAIRES

Nos convictions pour un processus automatisé basé sur des outils modernes



MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES QUANTITATIVES

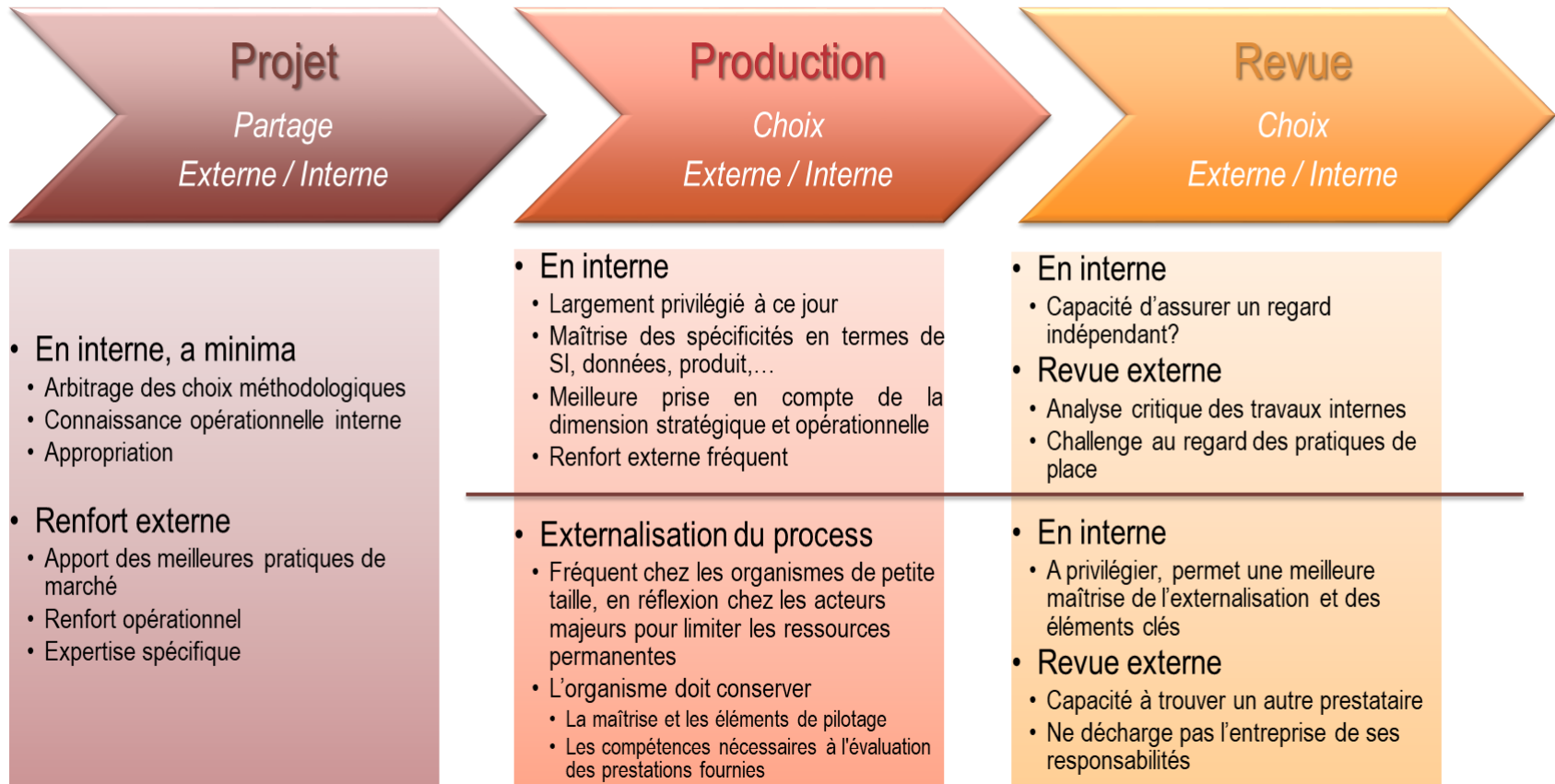
La bonne articulation entre le recours au conseil et l'appropriation en interne

Pratique
de place



Choix de
la SACRA

INSTITUT DES
ACTUAIRES

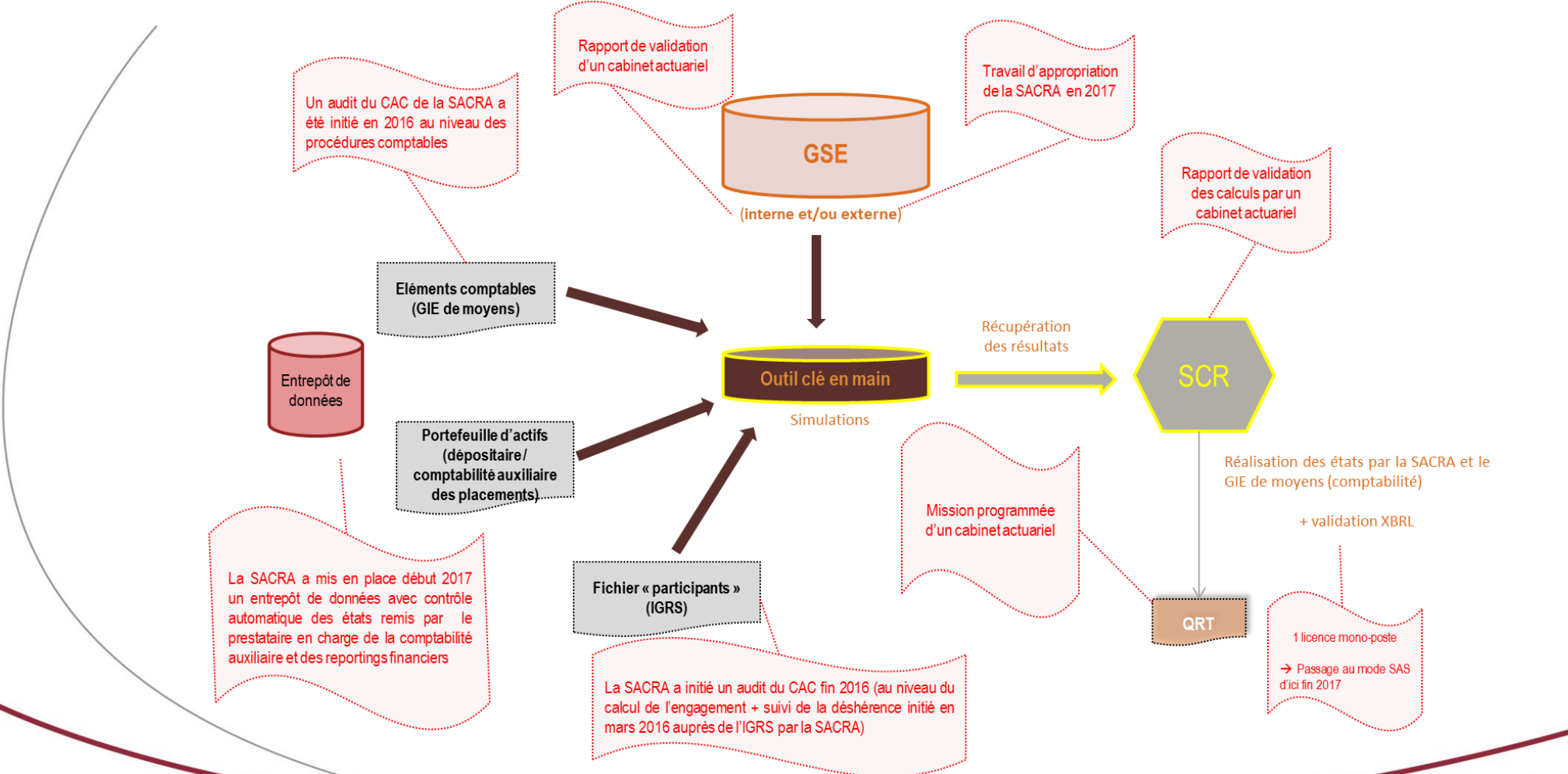


MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES QUANTITATIVES

La bonne articulation entre le recours au conseil et l'appropriation en interne

Pratique de place

Choix de la SACRA



MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES QUANTITATIVES

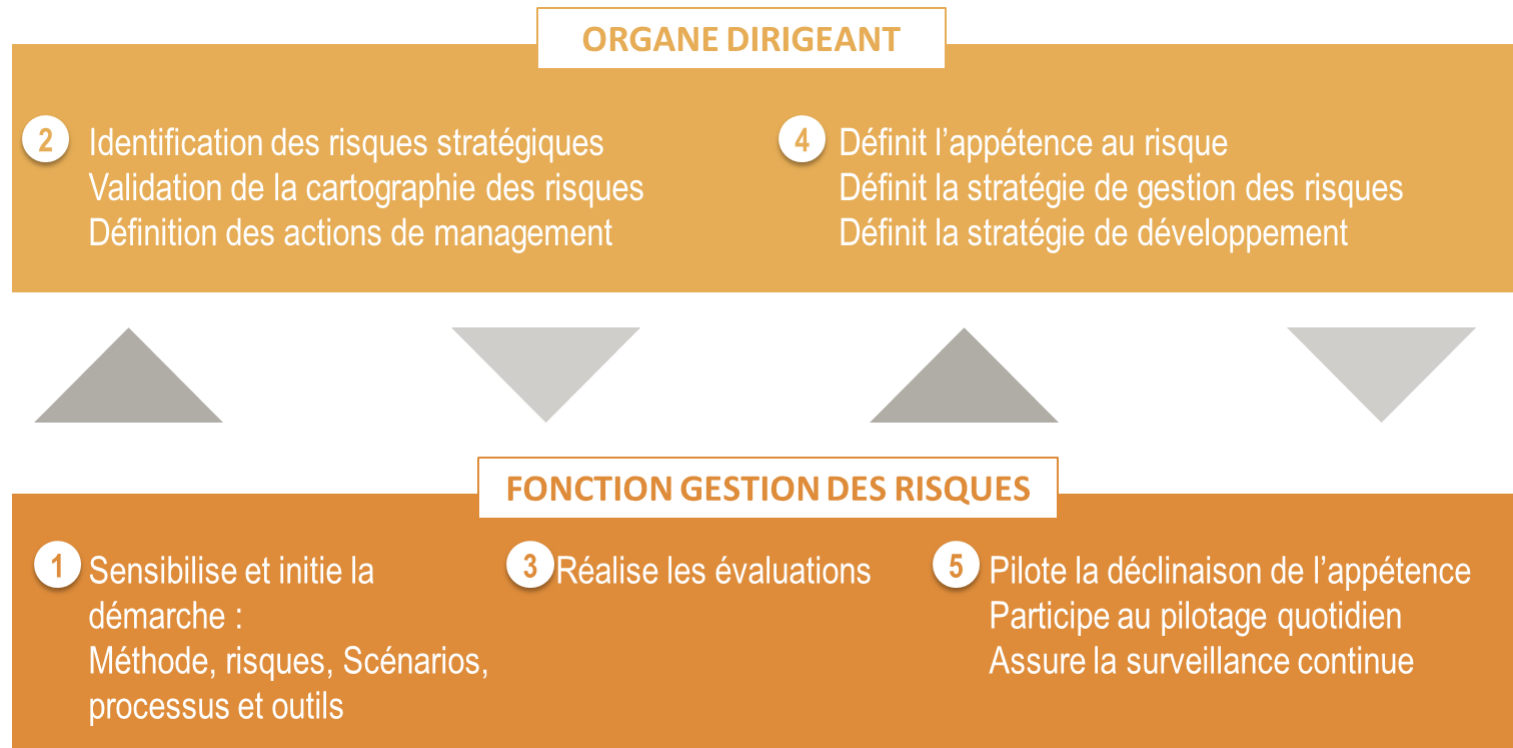
Et après : l'adaptation du pilotage du régime au nouveau référentiel prudentiel

Pratique de place



Choix de la SACRA

- Réaliser un exercice ORSA de manière complète n'a de sens que dans le cadre d'un exercice de pilotage stratégique, avec une prise de décision réalisée par l'organe dirigeant, sur la base des éléments fournis par la fonction gestion des risques

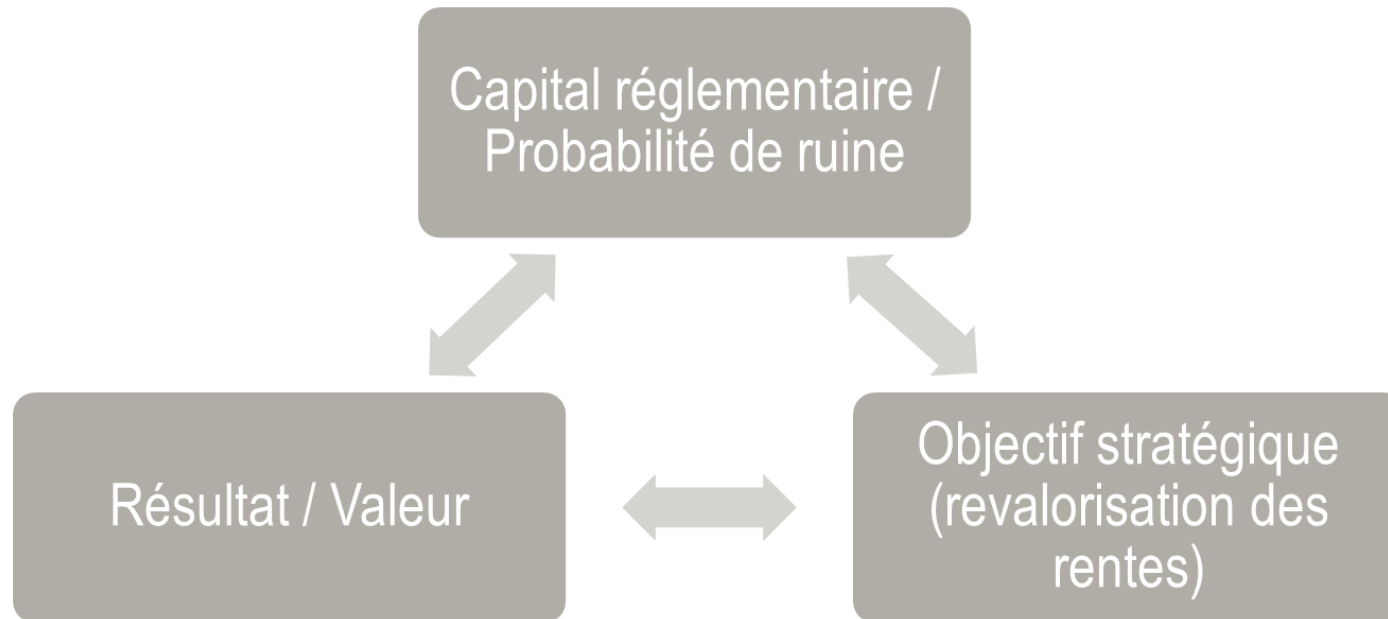


MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES QUANTITATIVES

Et après : l'adaptation du pilotage du régime au nouveau référentiel prudentiel



- Réconcilier les différentes dimensions du pilotage



- Et décliner dans la gestion quotidienne cette stratégie de gestion des risques



Des investissements dans un cadre long terme

- Recherche **d'optimisation rendement/risque** d'un portefeuille **diversifié**, géré dans une optique de **couverture de nos engagements à long terme**.
- Sous **contrainte réglementaire et comptable**.
- **Le respect des équilibres actifs-passifs :**
 - Le portefeuille d'actifs est géré dans le but de faire face aux engagements de passif,
 - L'allocation stratégique a été définie dans le cadre d'études de gestion actif-passif.
- Une **gestion à long terme :**
 - Des actifs majoritairement investis en produits de taux qui assurent un rendement récurrent,
 - Et des poches d'actifs plus « risqués » pour optimiser le rendement sur le long terme et financer la revalorisation.



Des investissements dans un cadre long terme

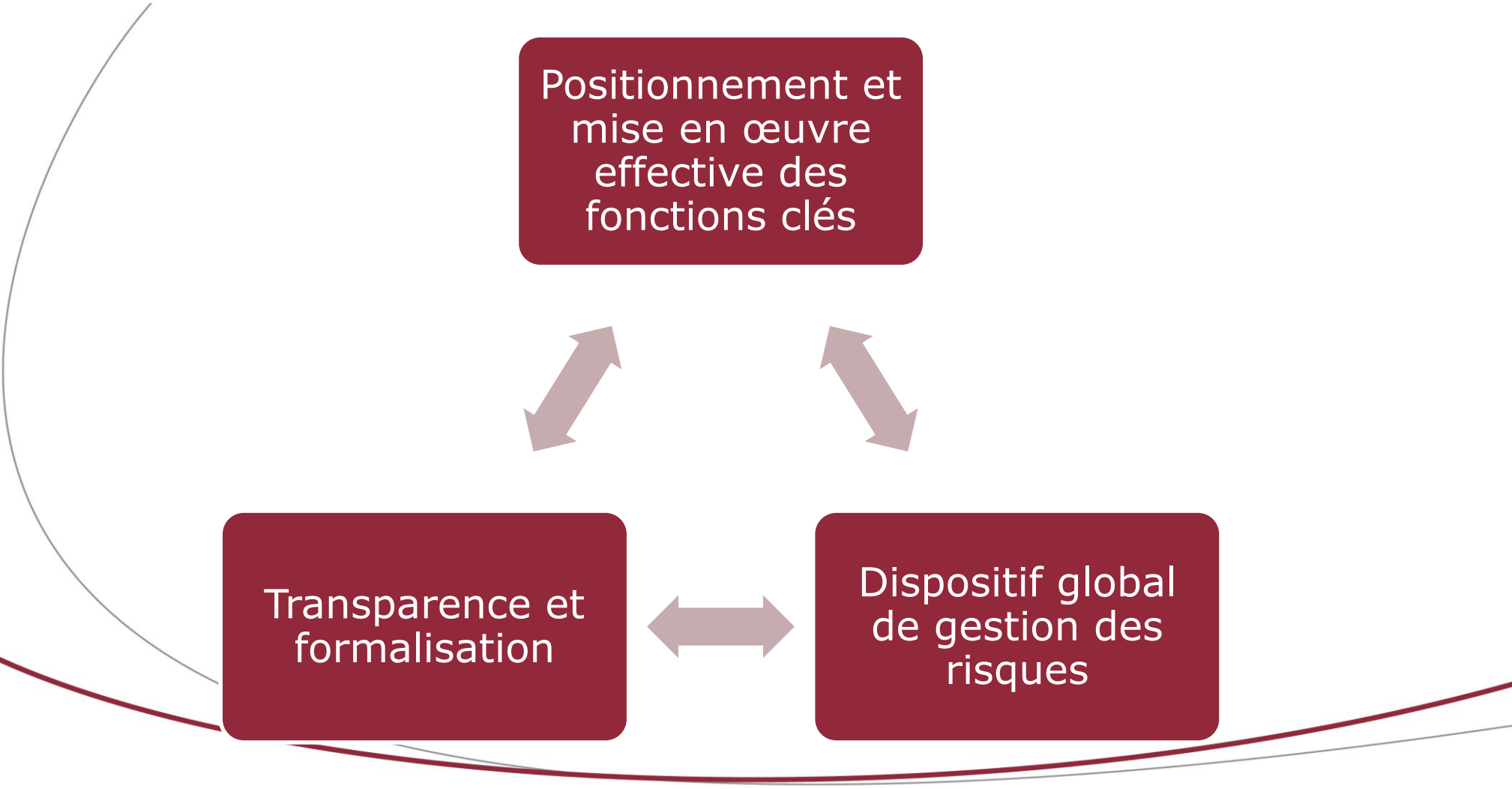
- La SACRA est conduite à favoriser des actifs avec des cash-flows prévisibles (produits de taux d'intérêts) dans son allocation de portefeuille.
- Une prise de risque limitée :
 - une diversification des investissements respectant un cadre de limites internes de risque,
 - dans le respect de la réglementation,
 - et la possibilité de mettre en place des produits de couverture.
- Les expositions aux différentes classes d'actifs du portefeuille d'investissement prendront en compte leur contribution à la variabilité du ratio de couverture du besoin de solvabilité.
- Une difficulté supplémentaire actuellement réside dans la capacité de construire une allocation de portefeuille qui optimise la rentabilité à la fois dans le contexte de la réglementation en vigueur (Solvabilité 2) et de l'article 173 de la loi de transition énergétique.

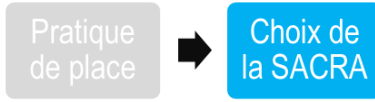


Principes d'allocation

- Un cœur de portefeuille composé **d'obligations moyen et long terme** pour la **récurrence** du **rendement** :
 - une durée du portefeuille obligataire en adéquation avec la durée du passif,
 - un rating moyen solide,
 - une diversification des sources d'investissement via des prêts aux entreprises et des infrastructures,
 - une diversification géographique.
- De **l'immobilier** et des **actions** pour optimiser la **performance** sur le **long terme** :
 - des investissements sur des titres qui offrent des perspectives de revenus élevés et durables dans le temps, avec une volatilité faible afin de maintenir un niveau de valorisation optimal durant toutes les phases du cycle économique,
 - une diversification sur l'ensemble des zones géographiques (grâce à la matrice de corrélation),
 - des actifs immobiliers physiques,
 - des investissements dans des actifs de qualité.

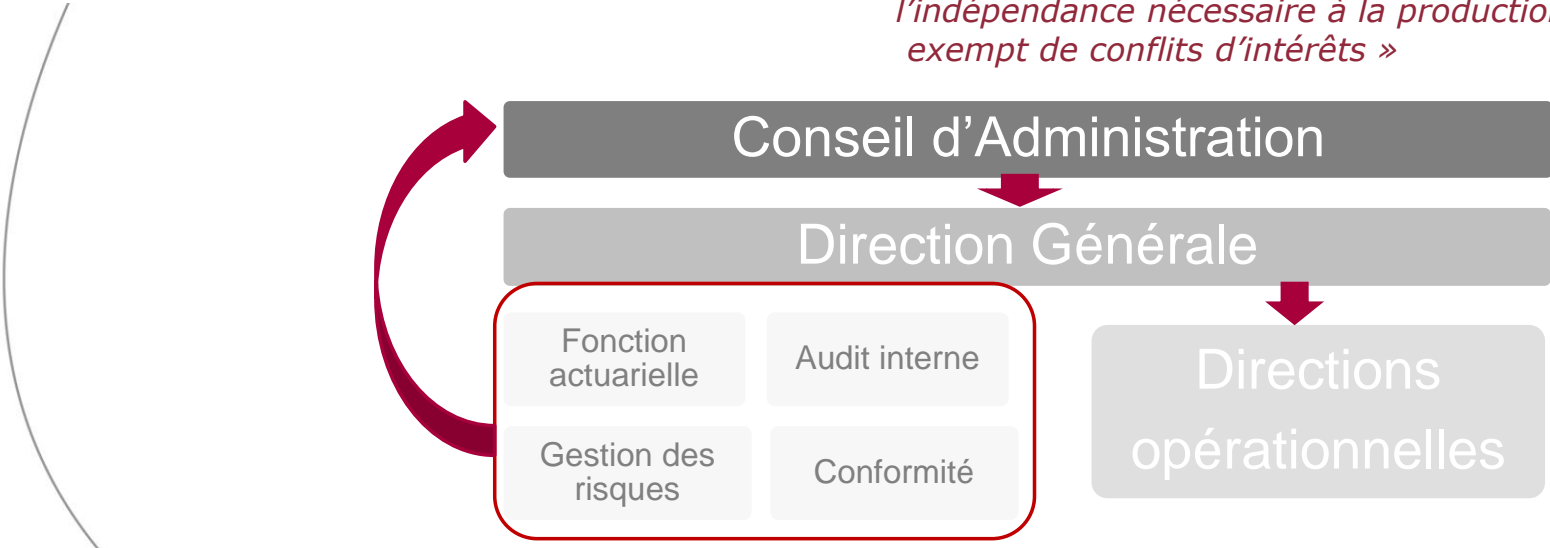
- Introduction
 - **Présentation de la SACRA**
 - **Objet de l'atelier**
- La mise en œuvre des exigences quantitatives
 - **Les principaux enjeux**
 - **Le moteur de calcul**
 - **La bonne articulation entre ressources internes et externalisation**
 - **Et après : l'adaptation du pilotage du régime au nouveau référentiel prudentiel**
- Gouvernance et gestion des risques
 - **Les principaux enjeux**
 - **Le positionnement des fonctions clés**
 - **La mise en conformité des délégations d'activités critiques**
 - **La cartographie des risques**
 - **Un contrôle proportionné des prestataires à mettre en place**
- Conclusion





« Ces fonctions clés disposent chacune d'un responsable unique, personne physique, placée sous l'autorité du directeur général, du directoire ou du dirigeant opérationnel de l'Organisme selon les cas »

« Les responsables des fonctions clés doivent pouvoir communiquer avec tous les membres de l'Organisme, accéder à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de leur mission et disposer de l'indépendance nécessaire à la production d'un travail de qualité, exempt de conflits d'intérêts »



« Cette situation de référence est considérée comme la meilleure application des dispositions relatives aux responsables de fonction clé, sauf à ce que les organismes concernés puissent prouver que les objectifs ... »

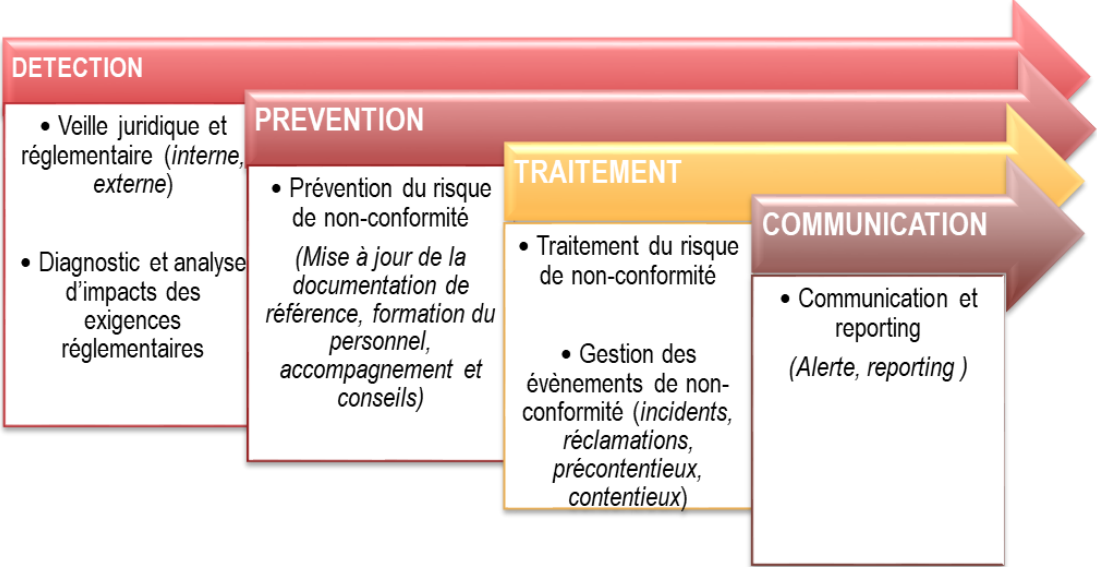
Appréciation de la proportionnalité en fonction :
 « de la taille de l'organisme ... »
 « de la nature et la complexité des opérations d'assurance pratiquées par l'organisme ... »



L'externalisation des activités critiques et/ou importantes est source de génération de nouveaux risque. En effet la qualité du ou des prestataires choisit sera, in fine, l'élément déterminant dans l'évaluation du niveau de risque de l'assureur déléguant.

L'évaluation de la qualité des prestataires et les dispositifs de contrôles associés à ceux-ci sont le baromètre du niveau de conformité de l'assureur.


Rappel : Le processus de conformité & les éléments indispensable dont le prestataire doit pouvoir attester






La mise en place d'un dispositif de vérification de la conformité incluant le contrôle des prestations externalisées doit donc permettre aux assureurs de démontrer qu'ils réalisent les activités dans le respect non seulement du cadre législatif et réglementaire qui leur est imposé (et en particulier Solvabilité 2), mais également qu'ils s'assurent du respect des obligations liées aux activités qu'ils délèguent à des prestataires (article 49 de Solvabilité 2).

Le niveau de conformité d'une entité comme la SACRA est donc évalué au travers de deux principaux critères



La capacité de la SACRA à suivre et maîtriser les relations avec les prestataires dans le respect des obligations réglementaires auxquelles elle est soumise (Article 49 de la directive Solvabilité 2)

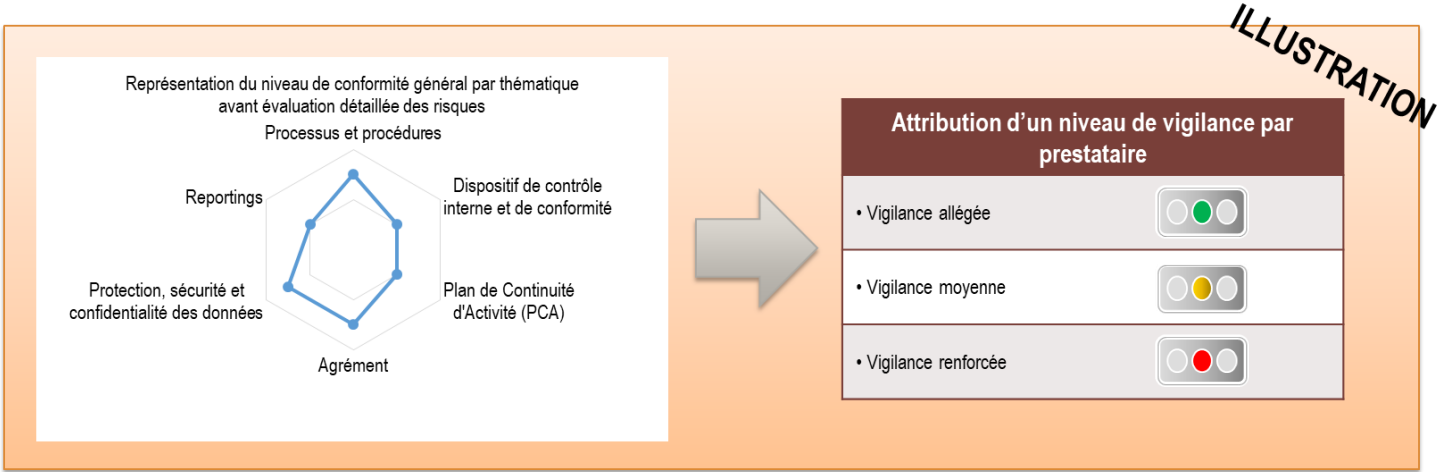


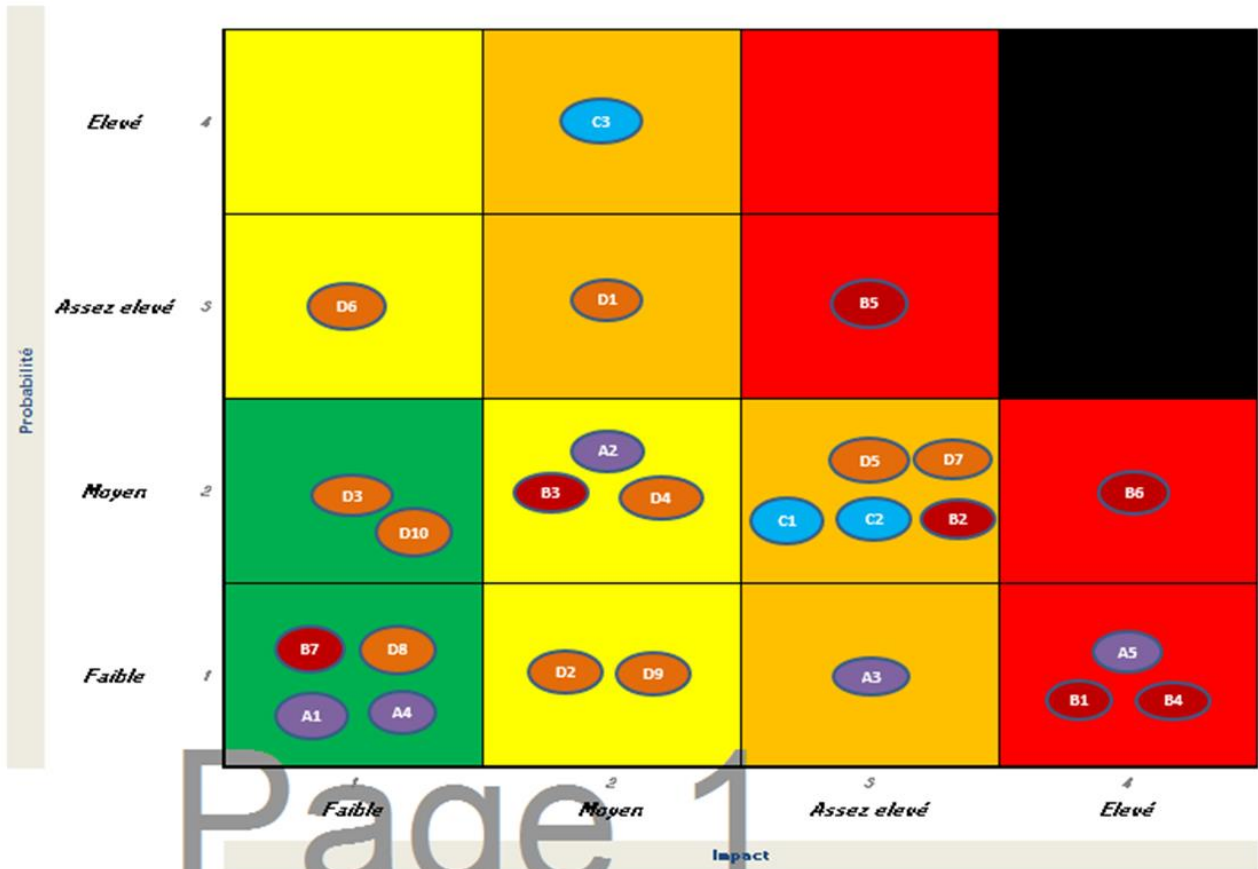
Le niveau de conformité de ses prestataires (et notamment les prestataires critiques) à se conformer aux obligations réglementaires imposées à la SACRA (Directive Solvabilité 2)



Ainsi, afin de s’assurer de la conformité de ses prestataires au regard des contrats de prestation et de la réglementation en vigueur (article 49 de Solvabilité 2) et applicable à la SACRA, un processus de due diligence spécifique à la conformité a été mené sur l’ensemble des prestataires importants et/ou critiques afin de s’assurer que chacun d’eux ne présentent pas de risques de non-conformité pour la SACRA et lui permettent de respecter les engagements vis-à-vis de l’article 49 de Solvabilité 2 relatif à la sous-traitance.

Les résultats du diagnostic établi suite au processus de due diligence ont permis d’enrichir la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité en identifiant les risques que faisaient courir chacun des prestataires à la SACRA.





Page 1



L'évaluation des risques et l'attribution d'un niveau de vigilance à chaque prestataire permettent donc de mettre en place un plan de contrôle adapté à la fois au niveau de conformité apprécié du prestataire mais également à la charge de travail que le suivi dudit plan de contrôle représente pour le personnel de la société d'assurance.

Pour se faire la SACRA a mis en place un plan de contrôles qui s'applique à l'ensemble des prestataires et a pour objet :

- de s'assurer (pour l'assureur) que le prestataire dispose et transmet l'ensemble des justificatifs nécessaires pour valider l'entrée en relation avec un prestataire ;
- de s'assurer (pour l'assureur) que le prestataire dispose et transmet l'ensemble des justificatifs nécessaire au suivi de la relation avec un prestataire, ainsi que la fréquence de mise à jour des justificatifs ;
- d'assurer la cohérence du cadre réglementaire imposé à l'assureur avec le cadre contractuel mis en place avec les prestataires.



Définir en amont de la contractualisation et faire figurer dans l'accord de sous-traitance :

- Les justificatifs attendus
- La fréquence à laquelle ils sont attendus



Evaluer les enjeux de conformité des justificatifs demandés et les risques associés en cas de non-présentation à l'autorité de contrôle

- Introduction
 - **Présentation de la SACRA**
 - **Objet de l'atelier**
- La mise en œuvre des exigences quantitatives
 - **Les principaux enjeux**
 - **Le moteur de calcul**
 - **La bonne articulation entre ressources internes et externalisation**
 - **Et après : l'adaptation du pilotage du régime au nouveau référentiel prudentiel**
- Gouvernance et gestion des risques
 - **Les principaux enjeux**
 - **Le positionnement des fonctions clés**
 - **La mise en conformité des délégations d'activités critiques**
 - **La cartographie des risques**
 - **Un contrôle proportionné des prestataires à mettre en place**
- Conclusion

CONCLUSION

L'entrée en vigueur ne marque pas la fin des chantiers

- A plus d'un an de l'entrée en vigueur, la production du rapport annuel 2016 complet a été l'occasion pour de nombreux acteurs de poser la dernière brique de leur dispositif de production prudentielle
- Pour autant, des chantiers d'amélioration continue conséquents restent à mener
 - Sur la qualité des données,
 - Sur la formalisation et la justification des méthodologies,
 - Mais aussi sur l'articulation des fonctions clés et l'intégration au quotidien des dispositifs de gestion des risques
- Les nouvelles réglementations et le renforcement constant des exigences en matière de communication financière, doivent conduire les assureurs à industrialiser au maximum leur dispositif Finance et Risques
 - De nouvelles technologies de plus en plus utilisées